

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 15-407-1930 promulguant le décret du 21 août 1930 recémentant le travail public obligatoire aux colonies.

n° 15-407-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 octobre 1930

Numéro JO
n° 407 du 31/10/1930

Date du numéro
31 octobre 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dénéndances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vull'ordonvuanee organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1° octobre 1914 réglant le mode de promulga tion et de publication des lois, déc rets et arrê tés. et les conditions dans les quelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 21 août 1950 réglementant le travail public ob ligatoire : aux colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est promulgué à la Côte Française des Somalis, le décret du 21 août 1930, susvisé, réglementant ie travail public oblis atoire aux colonies. Art. 2 — présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel Le colonie.

chapon-baissac